

COMMUNE de PLOMODIERN**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOMODIERN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BLAIZE, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Laure-Anne KÉRISIT, Gilles FÉREC, Dominique MIGNON, Alain PLAUD, Corinne FLOC'H, Nicole BOURHIS, Patrick PHILIPPE, Philippe PLOUZENNEC, Marine HILLION, Damien LE BRIS, Fabrice MARCHADOUR, Nathalie JAVELLE, Gwladys GOUDON, Eddy DEBIEU, Amélie THÉBAULT.

Étaient absents excusés :

Anne-Laure MEUDEC a donné procuration à Patrick PHILIPPE

Étaient absents : Estelle ALLAIN et Alain JOLEC

Secrétaire de séance : Gwladys GOUDON

2026-63

Prise en charge par la commune d'un remplacement de deux pneumatiques suite à dégradation sur la voie publique

Le 26 juillet dernier une administrée de Plomodiern, a déchiré le pneu arrière droit de son véhicule en circulant rue de Penallé à Plomodiern. L'enrobé autour d'une bouche d'égout était détérioré et une partie de son entourage était sortie de son emplacement. En passant à cet endroit avec son véhicule, une partie métallique de la bouche d'égout a déchiré son pneu.

A la suite de cet incident cette personne a remplacé ses deux pneus arrière et a fait une déclaration de sinistre à sa compagnie d'assurance la MAIF. Cette dernière se retourne aujourd'hui contre la commune de Plomodiern pour demander remboursement du préjudice qui se monte à 303.70 € TTC.

Après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la prise en charge du remplacement des 2 pneus pour un montant de 303.70 € TTC,
- autorise M. le Maire à émettre un mandat de cette somme au nom de la MAIF, 200 avenue Salvador Allende 79038 NIORT Cedex 9.

Vote : 17 Pour : 17



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Joël BLAIZE

LA SECRETAIRE

Gwladys GOUDON